



MISSION N'DJAMENA 21 – 25 MARS 2019

BERTRAND CHARRIER

DESTINATAIRES : **HS, BUREAU ET MEMBRES DU CA**
 MNDP, PRESIDENT ET DIRECTION

Objectif de la Mission

Echanger avec les partenaires du Projet d'appui à la santé du Tchad (PASST2) qui entre dans sa dernière année d'activités et discuter des perspectives pour 2019 et après.

Faire le point sur la collaboration entre HS, MNDP et les autres partenaires et envisager les perspectives pour 2019 et après.

Activités et Rencontres

- Participer au 5^{ème} Comité de Pilotage (Copil) du Projet d'Appui à la Santé du Tchad (PASST2) qui porte sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- Rencontrer M. Eric Ndeikoubou du Cabinet Mandel, expert comptable, contracté par Handicap Santé (HS) pour le PASST2 ;
- Rencontrer Humanité et Inclusion ex-Handicap International (HI), suivi du partenariat ;
- Faire le point avec le Fr. Antoine sur les projets et les financements actuels ainsi que sur les développements attendus et possibles ;
- Rencontrer le Pr. Choua, suivi du partenariat et développement avec le Ministère de la Santé du Tchad (MST), le ministère de la Formation Universitaire , la Faculté de médecine, et autres partenaires ;
- Travailler avec Xavier Duvald-Arnould, vice-président de Action Santé Femmes dans le cadre du projet de la prise en charge des fistules obstétricales (projet fistules) ;
- Connaître les perspectives et attentes du Ministère de la Santé du Tchad (MST), de l'AFD et éventuellement d'autres bailleurs institutionnels.

1. Convention PASST2

Lors de la réunion du Copil, présentation complète des activités de HS/MNDP, associée au film sur les missions chirurgicales réalisé par Claire Williot qui a permis de montrer la réalité et la complexité d'une mission et la prise en charge complète des patients et personnes handicapées par MNDP.

Les messages portés par HS/MNDP lors des discussions :

- Continuité des activités de chirurgie orthopédique et plastie et de prise en charge des personnes handicapées ;
- Plaidoyer pour renforcer et adapter la formation des professionnels de santé tchadiens (chirurgiens, médecins, infirmiers) aux techniques essentielles de chirurgie réparatrice (cf DU porté par Patrick Knipper) ;
- Mise en place d'un partenariat avec Actions Santé Femmes pour la prise en charge des fistules obstétricales à Moundou.
- Plaidoyer sur les besoins de maintenance à l'hôpital de Moundou et plus généralement dans les hôpitaux tchadiens ;

- Nécessité de construire différemment pour s'adapter au changement climatique ;
- Intégrer la rénovation du bloc opératoire de l'hôpital de Moundou dans l'enveloppe de travaux prévus pour la rénovation de la maternité de Moundou (250 000€) ;
- Favoriser la concertation entre les partenaires du PASST2 (Expertise France, BASE, CDN, Bon Samaritain, HS/MNDP) en particulier dans le Logone ;
- Importance de la prévention quand le système de santé manque cruellement de moyens humains et financiers.

Les principaux points :

- Le travail de HS/MNDP est globalement bien apprécié par le MST et l'AFD et les recommandations faites par HS ont été largement discutées et reprises dans les conclusions.
- Tous les partenaires opérationnels du PASST2 connaissent des difficultés dans la présentation conforme des justificatifs des dépenses, ce qui a retardé les paiements. Le MST et l'AFD reconnaissent que les problèmes n'ont pas été assez anticipés et que les solutions arrivent tardivement. La cellule comptabilité du MST a insisté sur la relative faiblesse de la comptabilité des partenaires même des plus importants. Cette cellule a apprécié l'intervention du Cabinet Mandel payé par HS, qui a permis de résoudre la plupart des difficultés rencontrées par MNDP dans l'établissement des justificatifs. Très forte insistance des responsables du MST pour que la MNDP renforce ses compétences en comptabilité.
- Actuellement, l'avance de trésorerie pour la poursuite des activités de HS et MNDP prévues dans la convention de financement signée avec le MST est de 20 000€. Cette avance est supportée par HS et la MNDP, ce qui permet de poursuivre ou reprendre les activités prévues, comme couvrir les dépenses de la mission de février 2019, comme la sensibilisation à la prévention des séquelles des pieds bots auprès des sages femmes de la maternité de Moundou et comme, plus généralement, la prévention du handicap (traumatologie, plastie, fistules) auprès des responsables des centres de santé de la région du Logone (avec BASE et Expertise France).
- Souhait de l'AFD et du MST d'avoir accès à plus « d'histoires humaines » sur les activités menées par les partenaires du PASST2. HS a beaucoup d'histoires positives de soins et de réinsertion à présenter avec des photos d'illustration.

2. Cabinet Mandel d'Expertise Comptable

M. Eric Ndeikoubou est le responsable du cabinet Mandel d'expertise comptable payé par HS pour fournir les justificatifs des dépenses occasionnées par HS/MNDP dans le cadre de la convention. Ce cabinet audite les comptes du centre MNDP depuis 2015 à la demande de CBM qui participe au financement de MNDP.

Grace à l'intervention du Cabinet Mandel, HS a pu présenter tous les justificatifs de juillet 2016 à décembre 2018 à la cellule comptable quelques jours avant le Copil. HS va pouvoir présenter la demande du 2^{ème} versement prévu par la convention, soit 74 000€.

Le travail effectué par le cabinet a été bien plus important que prévu mais il ne demandera aucun dépassement d'honoraires.

Le contrat que HS a passé avec le Cabinet Mandel se poursuit jusqu'à la fin du financement PASST2 soit fin 2019.

M. Eric Ndeikoubou, confirme la nécessité de poursuivre la restructuration de la comptabilité de la MNDP pour la rendre conforme aux standards nationaux et internationaux.

3. Humanité et inclusion (ex Handicap International)

Rencontre avec Luc Lamprière, directeur de HI, Clovis Battaglia, coordinateur des opérations de HI, et Paulin Askem, responsable projet pour HI. Luc et Clovis viennent d'arriver (turnover très important à HI) et ne connaissaient pas l'historique du projet, notre discussion a permis de revenir sur sa genèse (intervention directe de B. Charrier pour la constitution du dossier de demande de

fond en 2017), son élaboration et malheureusement sa modification par HI sans concertation avec HS après que le projet ait été accepté par l'AFD.

Mise en avant de points sensibles comme l'insuffisance de soutien financier à HS et MNDP. La convention avec le centre MNDP se réduit à la rénovation du bâtiment kiné, le remplacement de quelques équipements de kiné, et l'accueil d'un stagiaire, cela pour un montant inférieur à 35 000€ sur un budget total de plus de 3 M€ (HS a un accord avec HI de 75 000€ sur 3 ans et demi). Il est convenu que HI réanalyse et réoriente la collaboration avec la MNDP après 6 ou 12 mois d'activités.

La convention entre HI et la MNDP n'est toujours pas signée.

Luc Lamprière se rendra à Moundou en avril-mai.

4. Echanges avec Fr. Antoine

Le 20 mars, le Frère Toussaint Zoumaldé, Capucin du Tchad, a été assassiné à Ngaoundéré (Cameroun) alors qu'il revenait de Bouar (RCA). La sécurité dans la région est toujours une préoccupation et ne doit pas être prise à la légère.

Antoine ne devrait pas poursuivre ses activités à MNDP après l'été 2019.

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 26 janvier, il n'y aura pas de mission organisée en mai. Le transfert de certains patients opérés en février sera organisé si besoin vers N'Djamena ou vers l'hôpital de la Sœur Elisabeth. Le Dr. Chafardin, orthopédiste tchadien, qui a participé à la mission de février, doit faire le point avec Christophe Glorion.

Mélanie Marionneau, volontaire de la Direction de la coopération catholique depuis octobre 2018 a été rapatriée en janvier pour des raisons sanitaires, et ne reviendra pas au Tchad.

Antoine a bien conscience des insuffisances de la comptabilité à MNDP. La « caisse » et la comptabilité doivent être des tâches séparées. La comptabilité peut être tenue par une personne extérieure à MNDP si la charge n'impose pas une personne à temps plein. Une offre de service sera demandée au Cabinet Mandel qui connaît bien la MNDP.

MNDP va tenir son AG début avril en présence du Père Jean Miguina, nouveau Custode récemment élu en remplacement du Père Serge.

Le Père Jean sera présent lors de l'AG de HS le 22 juin 2019 à Paris.

Renforcement des échanges avec les autorités sanitaires locales qui étaient présentes à la réunion du Copil, dont le délégué sanitaire et le médecin chef du district. Une convention entre MNDP et le District sanitaire permettrait de détacher du personnel de santé à MNDP.

Reprise des séances d'information sur les pieds bots et paralysie brachiale néonatale à l'hôpital de Moundou et des séances d'information des centres de santé sans attendre le 2^{ème} versement de la convention.

94 838€ ont été versés en décembre 2018. La demande du 2^{ème} versement de 75 870€ sera faite rapidement.

La situation financière de MNDP est toujours préoccupante (déficit de 19 MFCFA en 2018). Les 2 postes de dépenses les plus importants sont les matières premières pour l'appareillage (près 60 MFCFA) et le personnel (près de 100 MFCFA). Il faudrait identifier des sources de financement pour les matières premières (HI, Rotary France, fondation Abbé Pierre, ...).

5. Formation des professionnels de santé

Lors du Copil, le Dr. Ekongo, expert résident auprès du MST, a évoqué l'organisation d'un atelier en avril-mai sur l'enseignement de la chirurgie « essentielle »¹ au Tchad. Un budget de 5 MFCFA

¹ La chirurgie « essentielle » porte sur la prise en charge des affections chirurgicales qui ont en commun : d'être fréquentes, mettant en jeu la vie des patients ou avec un risque de complications ou d'infirmités graves et donc avec un retentissement important sur la population, de pouvoir être traitées par des techniques chirurgicales simples, peu

y serait alloué. Cette initiative fait suite à la mission menée en décembre 2018 par la Chaîne de l'Espoir. Des échanges ont déjà eu lieu entre le Dr. Pons de la Chaîne de l'Espoir et Patrick Knipper sur ce sujet.

Le PASST2 soutient actuellement le DES de gynécologie mais ce n'est pas sa vocation (l'AFD n'a pas dans son mandat le financement de la formation supérieure).

Mme Antoinette Djekoundade, vice-recteur de la faculté de médecine souhaiterait que les étudiants en médecine de 7^{ème} année soient formés à la chirurgie « essentielle » (près d'une centaine par an !).

Pendant le Copil, il a été rappelé que HS organise le compagnonnage d'internes en DES de chirurgie générale (ortho et plastie) pendant les missions chirurgicales et que 5 internes en 3^{ème} année sont accueillis en France à l'hôpital de Saint Quentin de mai 2018 à mai 2019.

Des échanges avec le Dr. Choua, initiateur de la convention de partenariat entre la faculté de médecine de N'Djamena et HS et actuellement directeur de l'hôpital général de N'Djamena, il ressort les points suivants :

- Une convention cadre de coopération a été signée entre l'université de médecine de N'Djamena et les universités françaises, ce qui permettrait de mettre en place un DU de chirurgie essentielle et/ou un DU de pratiques chirurgicales essentielles en milieu précaire (Dr. Patrick Knipper).
- 5 nouveaux internes du DES de chirurgie générale seront reçus pour un an à partir de mai 2019 à Saint Quentin.
- Les DES de pédiatrie, gynécologie-obstétrique et chirurgie générale ont été créés en 2012. Ils se déroulent sur 4 ans. La 3^{ème} année se passe préférentiellement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (exception avec la chirurgie générale, accueil à Saint Quentin en France). Le non retour au Tchad des étudiants qui passent une année en France est une crainte partagée.
- En se basant sur des pratiques de formation à l'étranger, le Dr. Choua serait favorable à la mise en place d'une année de formation à la chirurgie « essentielle » (théorique et pratique) de médecins volontaires, déjà en exercice. Au Niger, cette formation est passée de 6 mois à un an. Après cette formation, qualifiante, le salaire des médecins est valorisé. Après 3 ans de pratique de terrain et s'ils sont admis au concours d'un DES, ils seraient exemptés de la 1^{ère} année.
- La formation des techniciens de santé à certaines pratiques chirurgicales, dans des limites strictes, serait nécessaire et très utile. La formation des techniciens de santé qui sont déjà des infirmiers est de 2 ans.
- Il manque des anesthésistes et il n'y a plus de formation d'infirmiers anesthésistes (IFARMU est intervenue entre « 2010-12 » pour former « 15-30 » infirmiers dont la qualification a été reconnu et les salaires revalorisés). Cette formation serait à relancer.
- La formation de techniciens biomédicales est d'une grande nécessité. Une filière serait envisagée à Abéché qui consisterait en la spécialisation de technicien supérieur d'électronique.

6. Collaboration avec Actions Santé Femme (ASF) et projet « Fistules »

Après les 2 missions exploratoires d'ASF, menées avec l'appui de HS en 2017 et 2018, d'importantes questions d'objectifs et de méthodes devaient être résolues par ASF pour poursuivre le projet « fistules ». Xavier Duval-Arnould, vice-président d'ASF a donc mené une mission de plusieurs jours à N'Djamena et Moundou.

Les principaux points sont :

coûteuses et facilement enseignées et mises en place, avec un taux de réussite élevé et une faible morbidité, et ne nécessitant pas de techniques médicales complexes ou coûteuses associées (imagerie, radiothérapie, chimiothérapie ...)

- Accord du Dr. Ache, responsable du programme national fistule, d'intégrer ASF comme opérateur dans le programme national. ASF interviendrait d'abord à Moundou. Des interventions ponctuelles seraient aussi envisagées à N'Djamena.
- Elaboration et signature d'une convention entre ASF et le Programme National.
- Le Dr. Dicka est le référent du projet sur Moundou.

Les actions de sensibilisation seront menées par :

- Le Délégué sanitaire du Logone occidental, et le Médecin-chef du district sanitaire.
- BASE et Expertise France qui interviennent dans plus de 30 centres de santé du Logone dans le cadre du PASST2.
- Les dispensaires et centres de santé gérés par le diocèse.

Pour la communication, il est envisagé :

- De préparer un document de présentation pour les professionnels de santé
- De participer à des émissions de radio
- De mobiliser les prêtres pour qu'ils mentionnent ces actions lors des messes
- De participer à des rencontres des infirmiers et responsables des centres de santé (intervention possible de MNDP)

Une convention de financement devra être établie entre HS et ASF sur la base d'un plan d'action pour 2019. HS a obtenu un financement de 30 200€ du MST pour mener ces activités. 8 000€ sont dédiés à l'accueil et les soins postopératoires des patientes dont MNDP sera responsable.

Les opérations fistules seront totalement gratuites pour les patientes.

La première mission menée par Xavier Duval-Arnould se déroulerait en octobre 2019, en même temps que la mission plastie de HS. La 2^{ème} au début 2020.

7. Perspectives et financements

Pour le moment, il n'est pas envisagé de reconduire le PASST à l'identique. Néanmoins le thème de la réduction de la mortalité maternelle et infantile reste un sujet prioritaire pour le Tchad et les bailleurs AFD et UE.

La santé reste l'un des 5 domaines d'intervention de l'AFD au Tchad.

Les actions de HS/MNDP qui concernent la chirurgie (opérations et formation) et le handicap pourraient intéresser d'autres bailleurs comme la coopération suisse.

Il est nécessaire de maintenir fonctionnel la fabrication d'orthèses et prothèses à Moundou, car il n'y a que deux centres au Tchad. La recherche de financement pour l'achat de matières premières devient une priorité pour la MNDP.

L'axe formation-compagnonnage à la chirurgie « essentielle » pourrait ouvrir des perspectives en particulier avec la coopération/collaboration avec la Chaîne de l'Espoir qui est une ONG ayant accès à des financements directs de l'AFD et de l'Europe, ce dont ni HS, ASF ou MNDP, ne peuvent bénéficier à cause de leur budget insuffisamment important.

La question de la maintenance des équipements médicaux interpelle l'AFD et le MST car énormément d'argent est perdu.

Nous avons été informé par l'AFD que le gouvernement tchadien demandait depuis décembre 2018 que toutes les ONGs actives au Tchad allouent 1% du budget de leurs projets au gouvernement. Les ONGs présentes à N'Djamena seraient montées au créneau contre cette décision. MNDP qui a un accord avec la direction des ONGs et des Affaires humanitaires (DONGAH) va se renseigner de la situation.

Expertise France, agence française de coopération technique internationale, créée par l'Etat français, nous a informé que les hôpitaux publics français dont l'AP-HP n'accepteraient plus de laisser partir du personnel de santé en mission humanitaire sans compensation financière, ce qui serait la fin de la loi Kouchner ce dont HS bénéficie pour ces missions. L'on doit se renseigner aussi sur ce sujet.